



# Thinking Africa

## NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

### 2016, ANNÉE DE TOUS LES DANGERS : LA RDC AU RISQUE DE L'INSTABILITÉ POLITIQUE

Par Pius MUZOMBO

*Pius MUZOMBO est chercheur au sein du Bureau d'Études et d'Analyses des Relations Internationales au Congo, (BEARIC) depuis 2012. Il mène ses recherches dans le domaine de la paix, sécurité et résolutions des conflits. Titulaire d'un Master II in Politic Science (Relations and International Security) à la Kampala International University, Ouganda, il est l'auteur de plusieurs monographies scientifiques sur la politique étrangère et de défense des pays de l'Afrique Centrale et de la corne d'Afrique.*

## RESUMÉ

Cet article présente la situation politique en République Démocratique du Congo (RDC) dans un moment crucial de son histoire. Il vise à analyser la crise actuelle et tente de proposer des pistes de solutions pour éviter un regain de violence. En effet, Joseph Kabila est au pouvoir depuis 2001. Après l'organisation de la première élection démocratique en 2006, la constitution promulguée par lui-même le 18 février 2006 lui a octroyé un mandat renouvelable une seule fois.

L'année 2016 devrait normalement voir l'organisation de nouvelles élections présidentielles pouvant lancer le pays vers un chemin de la démocratie. Toutefois, l'organisation de cette élection présidentielle tant attendue par la classe politique congolaise semble s'éloigner de plus en plus, ouvrant la voie à des moments d'incertitudes. La CENI, la commission électorale du pays, se dit incapable de convoquer le corps électoral parce que le fichier électoral de 2011, refusé par la classe politique, nécessite une révision complète. Il faut donc organiser un nouveau recensement qui inclura les nouveaux majeurs. Mais ce remodelage du fichier électoral repousse l'organisation des élections sine die.

De ce fait, l'opposition politique, la société civile et la communauté internationale se mobilisent pour exiger le respect de l'ordre constitutionnel. Devant le refus de Joseph Kabila de laisser le pouvoir au mois de novembre 2016 et la détermination de l'opposition politique de faire respecter la constitution, les tensions politiques en RDC s'exacerbent.

## CONTEXTE

Cette note d'analyse s'inscrit dans un contexte où la classe politique congolaise est divisée à cause de la non tenue des élections présidentielles prévues constitutionnellement au mois de novembre 2016. Face à cette impasse électorale, la majorité présidentielle appelle les opposants au dialogue pour rechercher les voies de sorties de crise. Par ailleurs, l'opposition congolaise exige le respect du délai constitutionnel. Elle accuse la majorité au pouvoir d'être à l'origine du retard accumulé pour l'organisation des élections. En regard des agendas cachés de chaque parti politique à la recherche d'un positionnement, le dialogue semble au point mort. Le facilitateur désigné par l'Union Africaine, Edem Kodjo, pris entre deux feux, éprouve des difficultés à trouver un consensus, ne serait-ce que pour l'organisation des travaux préparatoires, chaque parti tenant mordicus à sa position. Cette dichotomie peint un tableau sombre du paysage politique congolais, vu la détermination de tous les acteurs de faire prévaloir leurs revendications. En dépit de l'appel à un consensus de la communauté internationale, la radicalisation de chaque partie face à cette crise présume une instabilité et un tsunami politique d'envergure en RDC.

## IDEES MAJEURES

Un retard de l'organisation des élections au niveau de la base nourissait déjà un climat de méfiance au sein de la classe politique. L'adoption de la loi électorale a constitué un goulet d'étranglement entre l'opposition et la majorité, ce qui a poussé au retard de l'installation de la machine électorale. La conscientisation et la mobilisation de l'opposition congolaise attisent un engouement et un éveil de la population congolaise. Parallèlement, la communauté internationale, qui souhaite que la RDC rentre parmi les pays démocratiques d'Afrique en organisant cette élection présidentielle de 2016, fait pression sur la majorité. Un consortium d'acteurs politiques nationaux, des pays de la région doivent s'impliquer pour aider à trouver un terrain d'attente.

## PROBLEMATIQUES

Quelles sont les causes de l'instabilité politique ? Comment la classe politique congolaise s'y prend-elle pour gérer cette crise ? Quels sont les acteurs aux prises dans cette crise ? Comment sortir de cette crise ?

## MOTS CLES

Instabilité politique - République démocratique du Congo - Elections présidentielles - Joseph Kabila

Pour Corneille NANGAA, le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI)<sup>1</sup>, l'année 2016 ne sera pas électorale en République démocratique du Congo (RDC)<sup>2</sup>. Pourtant, si le mandat du président Joseph Kabila s'arrête constitutionnellement le 19 décembre 2016, les chances pour que l'élection présidentielle se déroule avant cette date sont minimes. Pour la CENI, la révision, la fiabilisation et la crédibilisation du fichier électoral prendra au moins seize mois, ce qui repousserait les élections au mois de juillet ou août 2017. Officiellement, un glissement technique est consommé. Des élections reportées *sine die* risquent d'entraîner le Congo dans un cycle infernal de violence et de conflit pour obtenir le départ de Kabila. Le pays entre ainsi dans une période d'incertitude hautement dangereuse, alors que la crise politique fait déjà rage à Kinshasa depuis plusieurs mois. Le problème, selon l'opposition, est que les autorités congolaises n'ont rien fait pour corriger les erreurs depuis 2011, qui avaient été marquées par des fortes violences et irrégularités<sup>3</sup>. Pour Alain ATUNDU LIONGO, porte-parole de la majorité au pouvoir, la responsabilité est partagée : « *L'opposition bloquait tout processus de réforme de la CENI en vue d'une élection libre, démocratique et transparente. Et à moins de 3 mois des nouvelles élections, rien n'a été fait* ». Les opposants du président Joseph Kabila accusent la majorité de retarder volontairement le scrutin afin de maintenir l'actuel chef de l'Etat au pouvoir au-delà de 2016. Les dispositions constitutionnelles contenues à l'article 70, alinéa 1, interdisent en effet à Joseph Kabila de briguer un nouveau mandat<sup>4</sup>. Face à la pression de la communauté internationale, des forces vives, de la société civile et de l'opposition politique, le pouvoir de Kinshasa appelle toute la classe politique au dialogue inclusif. Toutefois les modalités de ce dialogue font l'objet de fort désaccords ; alors que la majorité appelle à un dialogue inclusif sous la médiation de Kabila, cette option est rejetée en bloc par l'opposition, qui en appelle à un dialogue inclusif selon la résolution 2277<sup>5</sup> du 30 mars 2016 du conseil de sécurité des Nations Unies, comptant sur la

1. La constitution du 18 février 2006 institue la Commission Électorale Nationale Indépendante, la dote de la personnalité juridique et lui reconnaît les mêmes attributions déjà contenues dans la constitution de transition du 4 avril 2003 : « *La CENI est chargée de l'organisation du processus électoral, notamment de l'enrôlement des électeurs, de la tenue du fichier électoral, des opérations de vote, de dépouillement et de tout référendum* ».

2. Sonia Rolley, « Election en RDC: délais intenable pour la Ceni avec ou sans révision du fichier », *RFI*, 7 juin 2016. En ligne : <http://www.rfi.fr/emission/20160607-rdc-corneille-nangaa-president-commission-electorale>

3. Christophe Châtelot « Violences et confusion lors des élections en RDC », *Le Monde*, 29 novembre 2011. En ligne : [http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2011/11/29/violences-et-confusion-lors-des-elections-en-rdc\\_1610656\\_3212.html](http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2011/11/29/violences-et-confusion-lors-des-elections-en-rdc_1610656_3212.html)

4. Constitution congolaise du 18 février 2006, art. 70, alinéa 1 : « *le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois* ».

5. Le conseil de sécurité a invité la CENI à publier un calendrier complet révisé couvrant la totalité du cycle électoral et a demandé au gouvernement de la RDC d'élaborer rapidement un budget et un code de conduite pour les élections présidentielle et les législatives de novembre 2016.

médiation internationale.

Avec des manifestations annoncées, un dialogue politique au point mort, une augmentation des arrestations et de la répression contre les opposants politiques et une insécurité persistante dans l'Est du pays, les mois à venir s'annoncent agités en RDC.

## I. LE PROCESSUS ÉLECTORAL : UN ENJEU CRISTALLISANT TENSIONS ET INQUIÉTUDES

### 1. UN PROCESSUS ÉLECTORAL COMPLEXE AUX CAUSES BIEN LOINTAINES

La CEI<sup>6</sup>, devenue la CENI présidée par le Pasteur NGOY MULUNDA, avait pour mission de poursuivre le processus électoral de 2006, mais a rencontré plusieurs difficultés en 2011, liées notamment la révision du fichier électoral et la poursuite du processus de financement des opérations de vote. La pression de la classe politique et surtout celle de l'opposition a contraint la CENI d'abandonner les élections urbaines, municipales, locales et de se focaliser sur les législatives et la présidentielle de 2011. L'organisation de ces élections en seul tour ont été entachées d'irrégularités ; des fraudes massives ont vivement été critiquées par les observateurs nationaux et internationaux. NGOY MULUNDA a été accusé de truquer les voix en défaveur d'Etienne Tshisekedi, qui était parti favori dans les sondages d'opinion. Ces élections n'ont donc pas vraiment balisé un avenir démocratique meilleur pour le pays et depuis lors, un climat de méfiance a régné au sein de la classe politique congolaise.

Pendant presque deux ans, entre 2011 et 2013, au sein de l'Assemblée Nationale, les députés nationaux ont été divisés sur la restructuration ou la refondation de la CENI. NGOY MULUNDA désavoué par les élus nationaux, il a été remplacé par MALU MALU le 14 juin 2013, et les députés nationaux ont opté pour une restructuration de l'organisation avec des quotas de représentation pour les membres de la majorité présidentielle, de l'opposition et de la société civile, qui furent presque respectés. Cette nouvelle équipe restructurée reçut pour mission de poursuivre le processus électoral, l'organisation des législatives et de la présidentielle en respectant le délai constitutionnel.

La publication par le nouveau bureau, le 15 février 2015, du calendrier global des élections provinciales, locales, municipales, urbaines ainsi que des élections législatives

---

6. L'accord global et inclusif du 17 décembre 2002 et la constitution de la transition du 4 avril 2003 ont institué la Commission Électorale Indépendante (CEI) comme institution d'appui à la démocratie dotée d'une « personnalité juridique » et « jouissant de l'indépendance d'action par rapport aux autres institutions de la République », (cf. art 156 de la constitution de transition).

et présidentielles a divisé la classe politique congolaise. Ce calendrier avait prévu les dispositions suivantes : « *les élections présidentielles et législatives se tiendront le 27 novembre 2016, la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle aura lieu le 7 décembre 2016. Les résultats définitifs seront annoncés le 17 décembre 2016. Le chef de l'Etat prêtera serment le 20 décembre 2016* »<sup>7</sup>. Un calendrier rejeté par l'opposition, qui a déploré que ses suggestions n'aient pas été prises en compte et regretté les nombreuses conditions et contraintes qui risquent de repousser les élections<sup>8</sup>. Elle a également réclamé l'enrôlement des nouveaux majeurs et a accusé le gouvernement de vouloir organiser les élections avec le fichier électoral corrompu de 2011.

Il s'est ainsi installé au sein de la classe politique un climat de méfiance. A cause du manque de financement des opérations de vote par le gouvernement et du retard accumulé pour l'adoption des textes électoraux au sein du parlement, la CENI s'est trouvée en difficulté pour organiser des élections respectant le délai constitutionnel du 19 septembre 2016<sup>9</sup>. L'opposition politique estime que le président Kabila et son gouvernement sont responsables de ce retard. Elle multiplie dès les actions politiques pour exiger le respect de la constitution.

## 2. LA LOI ÉLECTORALE : UNE MACHINATION POLITIQUE DÉJOUÉE

Sur invitation de l'opposition congolaise et de la société civile, la population avait manifesté du 15 au 19 janvier 2015 contre le conditionnement des élections au recensement de la population. Cette manifestation a été réprimée violemment par la police congolaise, causant ainsi la mort de plus de 40 personnes<sup>10</sup>.

En fait, la nouvelle loi électorale qui a été votée le 17 janvier au Parlement contenait dans son article 8 une disposition cristallisant les oppositions, qui indiquait que : « *La liste électorale est actualisée en tenant compte de l'évolution des données démographiques et de l'identification de la population* ». Pour l'opposition cette disposition conditionne la composition de la liste

---

7. Calendrier électoral global du 15 février 2015 par Abbé Apollinaire MALUMALU. Ce calendrier avait aussi prévu les élections provinciales, municipales, urbaines et locales le 15 octobre 2015. Les résultats seront annoncés le 10 décembre. Les sénateurs seront élus le 17 janvier 2016 alors que l'élection des gouverneurs aura lieu le 31 janvier 2016.

8. « RDC : l'opposition dénonce un calendrier électoral «non consensuel et irréaliste» », *Radio Okapi*, 8 aout 2015, En ligne : <http://www.radiookapi.net/actualite/2015/02/15/rdc-lopposition-denonce-calendrier-electoral-consensuel-irrealiste>

9. Constitution du 18 février 2016, art 73 : « *Le scrutin pour l'élection du président de la République est convoqué par la Commission Electorale Nationale Indépendante quatre-vingt dix jours avant l'expiration du mandat du Président en exercice* ».

10. « RDC: au moins 40 morts dans les manifestations anti-Kabila selon HRW », *RTBF avec AFP*, 24 janvier 2015. En ligne : [http://www.rtbf.be/info/monde/detail\\_rdc-au-moins-40-morts-dans-les-manifestations-anti-kabila-selon-hrw?id=8838041](http://www.rtbf.be/info/monde/detail_rdc-au-moins-40-morts-dans-les-manifestations-anti-kabila-selon-hrw?id=8838041)

des électeurs au recensement populaire, impliquant que les élections ne pourraient pas être organisées avant la fin du recensement. Selon les experts du fond des Nations Unies pour la population (UNFPA), le recensement de la population congolaise pourrait prendre 3 à 5 ans en raison de l'immensité du pays. Cela signifierait que Kabila préparerait un glissement constitutionnel pour se maintenir illégalement au pouvoir. Dans cette interprétation de la phrase, les élections ne pourraient donc pas se faire à la fin du mandat présidentiel prévu dans la constitution fin 2016. Pour l'opposition, cette phrase constituait la preuve que la loi électorale était une façon de prolonger le mandat de Kabila et de violer la constitution.

Toutefois, le ministre des Affaires intérieures, Evarist Boshab, a expliqué le 21 janvier au sénat que « *cette phrase signifiait en pratique que là où le recensement serait utilisable, on en tiendrait compte pour former la liste d'électeurs. Les endroits où le recensement ne serait pas utilisable, on pourrait se baser sur les anciennes listes électorales de 2011 afin de les actualiser. Cela signifie que les élections ne sont donc pas liées à la finalisation du recensement et qu'il n'est pas question de violer la constitution* »<sup>11</sup>. Suite à une pression maintenue de la rue, la phrase a finalement été barrée.

### 3. LE PROCESSUS ÉLECTORAL : UNE ÉQUATION A PLUSIEURS INCONNUES

D'une part le problème est bien réel. Tous les acteurs politiques sont conscients de la nécessité d'avoir un fichier électoral fiable, crédible et transparent. En effet, le dernier recensement en RDC date de 1985. Le manque de données objectives par circonscription électorale concernant le nombre d'habitants, leurs âges, leur sexe, avait été la plus importante cause de dispute entre candidats lors des élections de 2006 et 2011. Mais d'autre part, les pressions internes et externes ne cessent de monter pour obtenir de Kabila un strict engagement au respect de la constitution. Et pourtant, au stade actuel, il sera difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir l'organisation des élections dans le respect du délai constitutionnel. Corneille NANGAA, le président de la CENI l'a bien dit : « *On ne peut pas organiser les élections en 2016 sans traiter la question du fichier électoral, qui est un vrai problème* ». Et il ajoute : « *C'est là où ça vous amène, là où vous savez* ». C'est-à-dire vers l'impossibilité de la tenue de l'élection constitutionnellement prévue en 2016.

---

11. Evarist Boshab, cité dans « Le 19 janvier 2015, des jeunes sont descendus dans la rue pour contester la nouvelle loi électorale. Pourquoi cette mobilisation subite des Congolais ? », disponible sur : <http://www.ammafricaworld.com/articles/republique-democratique-du-congocrise-et-remades?page=3>

## II. LE RÔLE DES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES POUR ÉVITER LES PIRES SCÉNARIOS

### 1. LA PRESSION INTERNATIONALE, UN COMPTE D'APOTHIKAIRE QUI AGACE ?

Les missions diplomatiques, les chancelleries, les organisations internationales, les Nations Unies, toutes appellent au respect de l'ordre constitutionnel en RDC, qui permettrait de mettre en marche une alternance crédible et de consolider la trajectoire démocratique du pays. Des recommandations qui risquent de ne pas être suivies face à la détermination du pouvoir de poursuivre le processus électoral au-delà du 20 décembre 2016.

Le ministre britannique de la Coopération Internationale, Nick Hurd, de passage à Kinshasa, a proposé d'accélérer la tenue d'un dialogue inclusif, afin de respecter le délai ; ce dialogue devrait selon lui avoir pour base les termes de la résolution 2211 du Conseil de Sécurité de l'ONU, laquelle enjoint le Gouvernement à organiser prioritairement les élections législatives nationales et la présidentielle, prévues en novembre 2016. Le Royaume-Uni constate avec une vive préoccupation que le calendrier électoral de février 2015 n'a pas été respecté. Le Ministre britannique tient pour responsables le Gouvernement et la CENI, qu'il appelle à prendre les mesures requises sans plus tarder pour s'assurer que la présidentielle et les législatives se tiennent comme prévu. La Ministre suédoise des Affaires étrangères a quant à elle invité les autorités de la RDC à tout faire pour que les élections se tiennent, comme prévu, en 2016.

Les Nations Unies, dans ses résolutions 2211 du 26 mars 2015 concernant la situation en RDC et 2277 du 30 mars 2016 sur le renouvellement du mandat de la MONUSCO, invitent la CENI à publier un calendrier complet révisé couvrant la totalité du cycle électoral et demandent au gouvernement de la RDC d'élaborer rapidement un budget et un code de conduite pour les élections présidentielle et les législatives de novembre de 2016. La résolution 2293 du 23 juin 2016 reconduit les sanctions concernant la RDC jusqu'au 1er juillet 2017 et proroge jusqu'au 1er août 2017 le mandat du Groupe d'experts du comité 1533 chargé de surveiller l'application des sanctions imposées.

Thomas Pierreillo, l'émissaire du gouvernement Américain pour l'Afrique des grands Lacs depuis juillet 2015, dans une interview au journal *Le Monde* du 23 juin 2016 a souligné : « *Les Etats-Unis ont une position claire, exprimée depuis longtemps : nous appuyons et défendons la Constitution, qui dit clairement que des élections doivent se tenir avant la fin de l'année. La RDC avait, jusqu'à récemment, une société civile foisonnante, une opposition*

et des médias indépendants. C'était une grande force. Nous sommes très inquiets des conséquences de la fermeture du champ politique »<sup>12</sup>. Linda Thomas-Greenfield, secrétaire d'État adjointe en charge des Affaires africaines pour les États-Unis, a préconisé de son côté des sanctions si la présidentielle n'était pas organisée dans les délais constitutionnels en RD Congo<sup>13</sup>. Paris souhaite également que la présidentielle en RD Congo se déroule dans les délais constitutionnels, soit d'ici fin 2016. « La position française n'est pas anti-Kabila, elle est pro-constitution », a rappelé récemment l'Élysée. Quant à l'Union Européenne, l'heure n'est pas encore aux sanctions. Dans les coulisses diplomatiques, on assure que des mesures coercitives seront prises si les élections présidentielles n'étaient pas tenues dans le délai constitutionnel.

Ces pressions diplomatiques ont un impact direct sur le comportement des dirigeants politiques de Kinshasa. Elles ont suscité une inquiétude de voir leurs avoirs gelés dans ces pays occidentaux, ce qui les pousse à la retenue, au moins pour le moment.

## 2. L'UNION DE L'OPPOSITION, UN PREALABLE POUR UNE ALTERNANCE

L'unité de l'opposition congolaise est, depuis 2006, une condition pour espérer vaincre Kabila aux élections. Mais cette union peine à se concrétiser à cause des intérêts politiques et de la lutte pour le leadership au sein des partis politiques de l'opposition. Toutefois, au conclave de Bruxelles du 8-10 juin, on a remarqué que les opposants congolais ont surmonté leurs différents en vue d'un idéal, d'une vision, et d'objectifs précis, notamment l'adhésion à l'esprit de la Résolution 2277 et l'appel à sa mise en œuvre intégrale sous la modération du facilitateur international renforcé par un panel des représentants des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Union Africaine, de l'Organisation Internationale de la Francophonie ainsi que des États-Unis d'Amérique<sup>14</sup>. Ces objectifs ne peuvent être atteints que si la population se les approprie. Sur le terrain, l'inefficacité de la mobilisation sociale se fait sentir. Il se pose la difficulté de la définition d'une stratégie de communication de proximité, permettant d'acquérir un référentiel commun pour une communication cohérente et efficace. Malheureusement des divergences communicationnelles persistent encore. Pendant ce temps, le pouvoir resserre l'étau autour des opposants et ne jure que par la continuité du processus électoral au-delà de

---

12. Thomas Perriello, propos recueillis par Elise Barthet et Serge Michel « RDC : les États-Unis espèrent que M. Kabila sera à la hauteur et se retirera avant la fin de l'année », *Le Monde*, 25 juin 2016. En ligne :

[http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/25/rdc-les-etats-unis-esperent-que-m-kabila-sera-a-la-hauteur-et-se-retirera-avant-la-fin-de-l-annee\\_4958235\\_3212.html](http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/25/rdc-les-etats-unis-esperent-que-m-kabila-sera-a-la-hauteur-et-se-retirera-avant-la-fin-de-l-annee_4958235_3212.html)

13. Linda Thomas-Greenfield, « Dans un système démocratique, un dirigeant fort respecte la Constitution », *Jeune Afrique*, 14 Octobre 2014. En ligne : <http://www.jeuneafrique.com/43105/politique/linda-thomas-greenfield-dans-un-syst-me-d-mocratique-un-dirigeant-fort-respecte-la-constitution/>

14. Rapport final de la Conférence de Bruxelles du 8-9 juin 2016, Genval, Belgique.

2016. Que va-t-il se passer si les élections ne sont pas organisées le 19 novembre 2016 en dépit de la pression de l'opposition et de la communauté internationale ?

### 3. QUESTIONNEMENTS AUTOUR DES SCÉNARIOS POSSIBLES EN CAS DE REPORT DES ÉLECTIONS

#### A. Un glissement constitutionnel

Le pouvoir de Kinshasa cherche à convaincre l'opposition d'une éventuelle transition politique (dialogue politique) pour ne pas vivre de regains de violences. Mais l'opposition refuse de mordre l'hameçon. En revanche, elle accepterait de participer au dialogue pour négocier le départ en douceur de Kabila, ce qui explique qu'elle demande la présence de la communauté internationale comme témoin. Le glissement constitutionnel ne pourrait passer que dans le cadre d'un dialogue visant organiser une transition plus douce, à moins que Kabila applique une stratégie de forcing.

#### B. La jungle

La RDC compte aujourd'hui plus 70 groupes armés actifs. Si Kabila ne trouve aucune sortie pour continuer, il pourrait rendre le pays ingouvernable, en créant lui-même le désordre et l'insécurité, à l'image de ce qu'il se passe à Beni, puis décréter un Etat de guerre où lui seul aura la clef de sortie de crise. Ce scénario, qui semble le plus dangereux et qu'il convient d'écarter à tout prix, reste cependant une réelle possibilité en cela qu'elle assurerait un gain de temps considérable à Kabila, chose qu'il semble rechercher de la manière douce pour l'instant, mais on ignore quand il pourrait passer à des stratégies plus radicales.

#### C. La révolution

Depuis plusieurs mois, le peuple congolais tente de descendre dans la rue pour revendiquer le respect de la constitution. Ce modèle de mobilisation sociale, le plus utilisé jusqu'à présent par l'opposition a poussé le pouvoir dos au mur. Cette option s'avère efficace parce qu'elle s'applique dans la non violence, et pourrait être privilégiée par l'opposition en 2016. Face au ras-le-bol de la rue, Kabila pourrait rééditer l'exploit de janvier 2015 en coupant les moyens de communications, une technique déjà utilisée par certains pays Africains dont les chefs d'État ont passé plusieurs années au pouvoir sans alternance, tel que l'Ouganda lors de la prestation du serment de Museveni, ou le Congo-Brazza lors des dernières élections présidentielles.

Pendant l'annonce de sa candidature au mois de mai 2016, l'opposant politique Moïse Katumbi avait appelé à des manifestations dans toute la république à partir du mois de juillet 2016. Le parti d'opposition UDPS a annoncé une manifestation d'envergure, le 31 juillet 2016 après l'arrivée d'E. Tshisekedi à Kinshasa, le 27. Après 3 ans d'absence au pays suite à des problèmes de santé, son arrivée risque d'accélérer la dynamique de turbulences politiques et le début d'une éventuelle révolution congolaise. Vu la détermination de Kabila, ce scénario s'avèrerait difficile de réussite parce que le pouvoir usera de tous les moyens à sa disposition afin de museler les manifestants. Dans ce scénario, dont la virulence dépendra de l'importance de la contestation populaire, semble se dessiner un bras de fer interminable.

## RECOMMANDATIONS

*Au gouvernement congolais* : Créer sous l'égide de l'UA, un symposium national pour la paix et le dialogue. L'objectif sera de donner la chance à tous les partis politiques, les groupes armés, la société civile de contribuer à éclairer la problématique de la paix en RDC.

*A l'opposition congolaise* : Comprendre et accepter sa part de responsabilité dans le retard de l'organisation des élections. Privilégier prioritairement l'option de la paix et des intérêts du peuple, avant de l'appeler à manifester de façon parfois trop systématique.

*A l'Union Africaine* : Continuer d'appuyer les efforts de facilitation. Le problème congolais présente des risques d'embrasement de la région des Grands Lacs dans une instabilité incontrôlable.

*A la SADEC* : Notamment à l'Angola et à l'Afrique du Sud, pays proches du régime, d'user de leur influence sur le gouvernement de Kinshasa afin d'accepter une passation pacifique, possiblement pactée, du pouvoir.

*A la CIRGL* : Poursuivre le processus de la stabilisation de la région. Encourager une issue favorable des pourparlers entre les M23 et le gouvernement afin de trouver une solution pacifique. Le danger serait de les voir revenir au pays armés pour revendiquer les accords signés à Nairobi, le 13 décembre 2013.

*A la communauté internationale* : Faciliter et encourager les instances de dialogue appuyer impartialement le dialogue inclusif ; intégrer dans sa politique le souci du pouvoir de Kinshasa. On a parfois l'impression que la communauté internationale tient mordicus au départ de Kabila

au moment où celui-ci est en mesure de « nkurunziser »<sup>15</sup> le pays.

## CONCLUSION

Le peuple congolais s'apprête peut être à vivre un moment sombre de son histoire, marqué par une instabilité politique causée par la classe politique qui peine à trouver un compromis. Tout porte à croire que si le congolais, dans son génie, parvient à surmonter cette tempête, le monde assistera à un décollage spectaculaire vers son développement. La surprise fait partie du vocabulaire congolais. Devant tout danger, tout ouragan, les congolais ont toujours su surprendre le monde et de surmonter leurs différents. Nous en appelons à cette surprise. Le congolais se souvient de l'exploit réalisé à Sun city en 2002. C'est de cet exploit qu'il faut rééditer après le 19 décembre 2016.

---

15. Situation relative au Burundi avec risque d'une guerre civile.